

## ADHÉREZ À LA NOUVELLE CENTRALE DE MARCHÉS DE LA CODEF POUR 2022 !

La CODEF a le plaisir de vous annoncer le lancement d'une nouvelle centrale de marchés à destination de ses associations membres.

### POURQUOI UNE NOUVELLE CENTRALE DE MARCHÉS ?

Le marché public en assurances initié par la CODEF en 2015 à destination de ses associations membres prendra fin au 31 décembre 2022. Cette action a été un réel succès : une économie totale de près de 400 000€ a déjà été réalisée par les adhérents de la centrale de marchés !

Le service juridique de la CODEF est d'ores et déjà à pied d'œuvre pour relancer une nouvelle centrale de marchés et préparer la passation d'un nouveau marché public en assurances qui débutera dès le 1er janvier 2023.

Afin de préparer efficacement ces travaux, il est réglementairement indispensable de constituer une base d'adhérents en amont pour avoir matière à négociation auprès de différentes entreprises de biens et de services nécessaires à votre association.

### QUELS SONT LES AVANTAGES POUR VOTRE ASSOCIATION ?

En adhérant à la future centrale de marchés de la CODEF, vous aurez accès au prochain marché public en assurances mais aussi à d'autres marchés publics que pourrait passer la Fédération à l'avenir.

Le concept de la centrale de marchés permet aux associations membres de la CODEF qui y adhèrent de réaliser des économies d'échelle non-négligeables, c'est-à-dire :

- Minimiser les coûts d'acquisition de services ou de biens grâce au poids que constitue l'ensemble des associations membres de la CODEF (+ de 500 ASBL) ;
- Economiser de l'argent et du temps en évitant les procédures, les formalités de recherche et de négociation de vos marchés ;
- Améliorer la qualité de l'offre de services et/ou de biens ;
- Être dispensé de l'obligation d'organiser soi-même une procédure de passation complexe de marché public pour les associations subventionnées à plus de 50%.

### QUELLE EST LA PROCÉDURE D'ADHÉSION ?

Dès lors, nous vous invitons à prendre connaissance du [protocole d'accord](#) relatif à l'adhésion à la nouvelle centrale de marchés. Vous pourrez ensuite signer ce document ainsi que le [procès-verbal d'adhésion](#) et les retourner à la CODEF par courrier postal à Rue de la Station, 25F - 4670 Blegny ou par e-mail à [support@codef.be](mailto:support@codef.be).

Que vous ayez déjà adhéré à l'ancienne centrale de marchés ou non, il est obligatoire de fournir ces nouveaux documents pour être repris dans la future centrale.

**Adhérez à la nouvelle centrale de marchés de la CODEF avant 2022 !**

**Nous vous demandons de nous transmettre ces documents dans les plus brefs délais afin que notre service juridique puisse avancer dans les démarches dès janvier 2022.**

### DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la CODEF concernant cette centrale de marchés par téléphone au 04 362 52 25 ou par e-mail à [support@codef.be](mailto:support@codef.be).

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre participation afin de faire de cette nouvelle centrale de marchés une belle réussite !